

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/8219
3 novembre 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 2 NOVEMBRE 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon Gouvernement et suite à ma lettre No. 5991 du 12 octobre 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1967, vers 1 h 30, les éléments khmers de la subdivision militaire de Koh Kong ont eu, au cours d'une patrouille en mer, un engagement avec une dizaine de jonques de pêche thaïlandaises armées, en train de se livrer à la pêche clandestine dans les passages situés à environ 20 kilomètres dans les eaux territoriales khmères, à la hauteur de Koh Moul, province de Koh Kong.

Après 10 minutes d'échange de coups de feu, les éléments khmers ont pu saisir :

- en personnel

- 1 membre d'équipage (les autres se seraient sauvés à la nage à la faveur de la nuit).

- en matériel

- 2 jonques de pêche,
- des cartouches de carabines US avec des chargeurs,
- 5 grenades F.1 US,
- 1 sous-casque US, "
- 1 pantalon de treillis US,
- 1 filet d'une longueur de 100 mètres,
- 300 mètres de corde de nylon.

- Dans la journée du 29 septembre 1967 vers 12 h 30, le poste khmer de la Garde Provinciale de Vang Khen, relevant du Khum Kaup, Srok de Sisophon, province de Battambang fut harcelé à coups de mortier par des éléments des forces thaïlandaises non dénombrés.

Des obus sont tombés dans l'enceinte du poste, blessant légèrement l'épouse d'un brigadier.

- Le 15 octobre 1967 à 7 h 40, les éléments khmers du poste de O-Smach out, au cours d'une patrouille, accroché une bande d'éléments armés venant de la Thaïlande, à 1 000 mètres au sud du poste et à 1 500 mètres en deçà de la frontière, dans la province de Oddor Meanchey.

L'accrochage a entraîné les pertes suivantes du côté cambodgien :

- le caporal Van-Kim-Long tué sur place;
- le 2ème classe Hung-Yang blessé.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a élevé une vive protestation contre ces nouveaux actes criminels d'agression de la part des éléments venant de la Thaïlande et exige du Gouvernement Royal de Thaïlande qu'il mette fin sans délai à ces actes de provocation armée sur les eaux et territoires khmers.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) NUOT SAMBATH

